

QUESTION 16

Question

For Stream 3 (Regulatory Services), Table 8B at pages 93 and 94 sets out minimum qualifications for Team Lead, Principal Consultant, Senior Consultant and Consultant as well as for Senior Technician and Technician. In addition to other minimum qualifications (including minimum years of professional work experience in coordinating and conducting socio-economic and environmental assessment of Major Projects or projects, including mining projects), the minimum qualifications for each of the first four Resource Categories in Table 8B state a requirement for a graduate degrees "in engineering or science" (for Consultant, the requirement is for a "degree in engineering or a related science"). At no place is provision made in Table 8B to include resources with degrees in other disciplines relevant to conducting and coordinating socio-economic and environmental assessments, including many of the technical disciplines identified in the SOW in section 6.5 (xi) (g-l). The response to Question #11 also states that the only way to charge DIAND is via Professional Fees incurred by a qualified resource under one of the existing resource categories (which for Stream 3 includes only those categories listed in Table 8B).

Please confirm that a resource with the requisite minimum years of professional experience (including where relevant such experience coordinating and/or conducting socio-economic and environmental assessments of relevant projects) who has a graduate or higher post graduate degree in economics, law, business administration, or natural resources management without also having a degree in engineering will meet the minimum requirements for Table 8B with regard to Team Lead, Principal Consultant, Senior Consultant, and Consultant as well as Senior Technician and Technician. If this is not the case for all of these categories, please identify which specific resource categories are only open for persons with an engineering or science degree.

Answer

Degrees that are not in science or engineering but demonstrate specialization in one of the fields related to environmental socio-economic assessment will be considered. If uncertain whether specific degrees would be acceptable we encourage bidders to submit as a question prior to submitting a Proposal.

Question

En ce qui concerne le Volet 3 (Services de réglementation), le tableau 8B présenté aux pages 103 et 104 définit les qualifications minimales requises pour le chef d'équipe, le conseiller en chef, le conseiller principal et le conseiller, ainsi que pour le technicien principal et le technicien. Parmi les qualifications minimales requises (notamment le nombre minimum d'années d'expérience professionnelle de la coordination et de la réalisation d'évaluations socioéconomiques et environnementales de grands projets ou de projets, dont des projets d'exploitation minière), chacune des quatre premières catégories de ressources citées dans le tableau mentionne l'obligation de posséder un diplôme de premier cycle « en génie ou en science » (pour le conseiller, « un diplôme en génie ou dans un domaine scientifique connexe »). Les exigences indiquées ne permettent pas d'inclure les ressources titulaires de diplômes dans d'autres disciplines pertinentes pour la coordination et la réalisation d'évaluations socioéconomiques et environnementales, comme bon nombre des disciplines techniques citées dans la section 6.5 (xi) (points g à l) de l'énoncé des travaux. La réponse à la question 11 indique également que la seule façon de facturer AANC consiste à compter des honoraires pour une ressource qualifiée dans l'une des catégories de ressources existantes (c.-à-d. pour le Volet 3 seules les catégories mentionnées dans le tableau 8B).

Pouvez-vous confirmer qu'une ressource possédant la durée d'expérience professionnelle minimale requise (y compris, le cas échéant, l'expérience de la coordination et de la réalisation d'évaluations socioéconomiques et environnementales de projets pertinents), titulaire d'un diplôme de premier cycle ou d'études supérieures en économie, en droit, en affaires, en administration ou en gestion des ressources naturelles, mais n'étant pas également titulaire d'un diplôme en génie répondra aux exigences minimales du tableau 8B pour les postes de chef d'équipe, conseiller en chef, conseiller principal, conseiller, technicien principal et technicien? Si tel n'est pas le cas pour toutes ces catégories, pourriez-vous préciser les catégories de ressources pour lesquelles seules les personnes titulaires d'un diplôme en génie ou en sciences sont admissibles?

Réponse

Les diplômes obtenus dans des domaines autres que le génie ou les sciences, qui témoignent d'une spécialisation dans l'un des domaines liés à l'évaluation socioéconomique et environnementale. En cas de doute concernant l'admissibilité d'un diplôme particulier, nous invitons les soumissionnaires à poser la question avant de soumettre leur proposition.

Question

For Stream 3 (Regulatory Services):

- Table 8B at page 94 states that at least one (1) of the Team Lead, Principal or Senior Consultant resources must have a minimum of some professional work experience in one (1), some or all of the technical disciplines identified in this SOW in section 6.5 (xi)(a-e).
- Section 4.2 of the Mandatory Requirements at page 40 states that at least one (1) of Team Lead, Principal Consultant or Senior Consultant must demonstrate specialization per Discipline for at least the Technical Disciplines list under items a, b, c, d and e therein (from section 6.5 (xi)(a-e)).
- Section 4.2.2 states that collectively over the Technical Disciplines (a-e) a minimum of two (2) separate qualified individuals must be proposed.

Please confirm that the above referenced Table 8B and Section 4.2 mandatory or minimum requirements are the same, and require as a minimum that only one of the Team Lead, Principal or Senior Consultant resources must have a minimum of some professional work experience in one (1) of the technical disciplines identified in this SOW in section 6.5 (xi)(a-e), and that the minimum requirement for any additional qualified resources (including a minimum of a second qualified individual) over the Technical Disciplines (a-e) may be met by a qualified Consultant, Senior Technician or Technician. Please also confirm that the minimum requirement, subject to these conditions, is that at least one qualified resource is proposed for each of the Technical Disciplines listed in this SOW in section 6.5 (xi)(a-e).

Answer

Yes, the above referenced Table 8B and Section 4.2 mandatory or minimum requirements are the same.

Yes, only one (1) of either the Team Lead, Principal or Senior Consultant resources must have a minimum of some professional work experience in one (1) of the technical disciplines identified in this SOW in section 6.5 (xi)(a-e) **but** this applies to each discipline [SOW in section 6.5 (xi)(a-e)]. In other words, for **each** technical discipline [section 6.5 (xi)(a-e)] at least one (1) of either the Team Lead, Principal or Senior Consultant must demonstrate experience.

Over all the Technical Disciplines [section 6.5 (xi) (a-e)] at least two (2) separate qualified individuals must be proposed. For example only: one (1) Team Lead may demonstrate a, b and c, and one (1) Principal may demonstrate d and e.

Yes, once the minimum requirements to meet M4 are met, resources qualified in the other resource categories (Consultant, Senior Technician or Technician) can be proposed to qualify in one (1) or more of the technical disciplines. However, Proponents should review Rated Criterion R3 which awards points for additional Team Lead, Principal Consultant or Senior Consultant Resources in the Technical Disciplines.

As per M4, I can confirm that at least one (1) qualified resource, either a Team Lead, Principal or Senior Consultant, must be proposed and qualify for each of the Technical Disciplines listed in SOW in section 6.5 (xi)(a-e).

Question

En ce qui concerne le Volet 3 (Services de réglementation) :

- À la page 104, le tableau 8B stipule ce qui suit : « Au moins une (1) de ces trois ressources (chef d'équipe, conseiller en chef ou conseiller principal) doit posséder une certaine expérience professionnelle dans une (1), plusieurs ou la totalité des disciplines techniques mentionnées à la section 6.5 (xi) (points a à e) du présent énoncé des travaux. »
- À la page 44, la section 4.2 des critères obligatoires stipule que l'offrant doit proposer au moins un (1) chef d'équipe, conseiller en chef ou conseiller principal spécialisé par discipline, tout au moins pour les disciplines techniques mentionnées aux points a, b, c, d et e [tirés de la section 6.5 (xi) (points a à e)].
- La section 4.2.2 indique que, pour les disciplines techniques (points a à e), l'offrant doit proposer au moins deux (2) ressources qualifiées distinctes.

Pourriez-vous confirmer ce qui suit : a) les exigences minimales ou obligatoires tirées du tableau 8B et de la section 4.2 et mentionnées ci-dessus sont identiques, b) elles imposent qu'au moins un (1) chef d'équipe, conseiller en chef ou conseiller principal possède une certaine expérience professionnelle dans une (1) des disciplines techniques mentionnées à la section 6.5 (xi) (points a à e) de l'énoncé des travaux, c) l'exigence minimale visant toute ressource qualifiée supplémentaire (dont au moins une deuxième personne qualifiée) pour les disciplines techniques (points a à e) peut être satisfaite par un conseiller, un technicien principal ou un technicien qualifié? Pourriez-vous également confirmer que l'exigence minimale, sous réserve du respect de ces conditions, vise à ce que l'offrant propose au moins une ressource qualifiée pour chacune des disciplines techniques mentionnées à la section 6.5 (xi) (points a à e) de l'énoncé des travaux?

Réponse

Oui, les exigences minimales ou obligatoires tirées du tableau 8B et de la section 4.2 et mentionnées ci-dessus sont identiques.

Oui, seul un (1) chef d'équipe, conseiller en chef ou conseiller principal doit posséder une certaine expérience professionnelle dans une (1) des disciplines techniques mentionnées à la section 6.5 (xi) (points a à e) de l'énoncé des travaux, **mais** cela s'applique à chaque discipline [section 6.5 (xi) (points a à e) de l'énoncé des travaux]. Autrement dit, pour **chaque** discipline technique, [section 6.5 (xi) (points a à e)], au moins un (1) chef d'équipe, conseiller en chef ou conseiller principal doit posséder une certaine expérience professionnelle.

Pour toutes les disciplines techniques [section 6.5 (xi) (points a à e)], l'offrant doit proposer au moins deux (2) ressources qualifiées distinctes. Par exemple, seul un (1) chef d'équipe peut posséder une expérience dans les disciplines mentionnées aux points a, b et c, et seul un (1) conseiller principal peut posséder une expérience dans les disciplines mentionnées aux points d et e.

Oui, une fois que les exigences minimales relatives au critère O4 sont satisfaites, l'offrant peut proposer des personnes qualifiées appartenant à d'autres catégories de ressources (conseiller, technicien principal ou technicien) pour une (1) ou plusieurs des disciplines techniques.

Cependant, les soumissionnaires devraient examiner le critère côté C3 qui accorde des points pour tout chef d'équipe, conseiller en chef ou conseiller principal supplémentaire dans les disciplines techniques.

Conformément au critère obligatoire O4, je confirme que l'offrant doit proposer au moins une (1) ressource qualifiée, soit un chef d'équipe, un conseiller en chef ou un conseiller principal, pour chacune des disciplines techniques mentionnées à la section 6.5 (xi) (points a à e) de l'énoncé des travaux.

QUESTION 18

Question Would DIAND find it acceptable for us to include an exception to Part 7, Section B, 7.2.1 e) in our submission?
Answer Please refer to AMENDMENT NO. 1.
Question Est-ce que cela serait acceptable pour AANC que notre soumission contienne une exception à la Partie 7, section B, 7.2.1 e)?
Réponse Voir la MODIFICATION N° 1.

QUESTION 19	<p>Question</p> <p>For Stream 3 (Regulatory Services), item M2 at page 39 allows the bidder to propose more than one person under each of the four resource categories (Team Lead, Principal Consultant, Senior Consultant, Consultant). Item R2, and the response to Question #1, state that only one resource from each of these resource categories will be evaluated under R2.</p> <p>Please clarify if the bidder is allowed under item M2 to identify more than one person under each of the four resource categories (Team Lead, Principal Consultant, Senior Consultant, Consultant). If more than one such person is identified under M2 for a resource category, please clarify how will only one person will be selected for that category for the R2 evaluation.</p>
	<p>Answer</p> <p>Under M2, the bidder is allowed to identify more than one person under each of the four resource categories. The resources will be evaluated in the order in which they are proposed. For example, the first resource to qualify as Sr. Consultant under M2 will be the same resource used in R2. This example applies to the other three (3) resource categories.</p>
	<p>Question</p> <p>Pour le volet 3 (Services de réglementation), selon le critère obligatoire O2 (page 44), l'offrant peut proposer plus d'une ressource dans chacune des quatre catégories de ressources (chef d'équipe, conseiller en chef, conseiller principal, conseiller). Selon le critère coté C2, et la réponse à la question 1, seule une ressource de chacune des catégories sera évaluée en fonction du critère C2.</p> <p>Pourriez-vous fournir des précisions à savoir si l'offrant peut, pour le critère obligatoire O2, proposer plus d'une personne pour chacune des quatre catégories de ressources (chef d'équipe, conseiller en chef, conseiller principal, conseiller)? Si plus d'une personne est proposée dans une catégorie de ressources pour le critère obligatoire O2, comment déterminera-t-on laquelle de ces personnes fera l'objet de l'évaluation associée au critère coté C2?</p>
	<p>Réponse</p> <p>Selon le critère obligatoire O2, l'offrant a la possibilité de proposer plus d'une personne pour chacune des quatre catégories de ressources. L'évaluation des ressources suivra l'ordre dans lequel les personnes ont été proposées. Par exemple, la première ressource se qualifiant comme conseiller principal pour le critère obligatoire O2 sera la ressource utilisée pour le critère coté C2. Cet exemple s'applique aussi aux trois autres catégories de ressources.</p>
QUESTION 20	<p>Question</p> <p>Is it necessary to have a Table M1 Firm Work Summary Form for every project cited by every Representative Resource under Item R2 and every Additional Resource under Item R3?</p>
	<p>Answer</p> <p>Table M1 applies only to the firm work summaries and should only be used for M1. Table M2 should be used for each resource proposed in M2 (provides details of individual resource experience). We will use the information provided in the M2 Tables to evaluate whether or not resource can attain points in R2.</p>
	<p>Question</p> <p>Est-il nécessaire d'avoir un tableau O1 « Résumé des travaux réalisés par l'entreprise » pour chacun des projets cités par chacune des ressources représentatives du critère coté C2 et chacune des ressources supplémentaires du critère coté C3?</p>
	<p>Réponse</p> <p>Le tableau O1 ne s'applique qu'aux travaux réalisés par l'entreprise et ne devrait servir qu'au critère obligatoire O1. Le tableau O2 devrait s'appliquer à chacune des ressources proposées pour le critère obligatoire O2 (détails sur l'expérience individuelle des ressources). Nous utiliserons l'information fournie dans les tableaux O2 pour déterminer si les ressources peuvent obtenir des points dans le critère coté C2.</p>